

AVIS IMPORTANT POUR L'INSCRIPTION A LA MAISON RELAIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Chers parents,
la période d'inscription à la Maison Relais pour l'année scolaire 2019-2020 approche à grands pas.

- **Les parents des enfants (de n'importe quel cycle ou âge) inscrits pour la première fois à la maison relais sont invités à passer avec leur(s) enfant(s) samedi le 27 avril à 10 :00 à notre porte ouverte et journée d'inscription pour les nouveaux enfants.**

Samedi 27 avril 2019 à 10 :00 heures

Inscriptions uniquement pour les « nouveaux » enfants !

Vous pouvez télécharger la fiche d'inscription 2019-2020 sur le site internet à partir du 22 avril 2019: www.croix-rouge.lu (->Nos activités -> Jeunesse -> Maisons relais ->Erpeldange MRE) ou reprendre une copie vierge à la maison relais.

Vous pouvez remplir la fiche d'inscription à la maison, y joindre toutes les pièces nécessaires, et l'emporter avec vous le jour d'inscription.

La fiche d'inscription étant uniquement recevable avec les pièces justificatives nécessaires, nous vous invitons à vous procurer déjà maintenant les pièces suivantes pour compléter l'inscription lors de votre passage à la maison relais le 27 avril 2019 :

- Certificats de travail des personnes investies du droit d'éducation attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires
- Attestation d'une inscription à l'ADEM
- Copie de la carte de la Sécurité Sociale de l'enfant
- Copie des cartes d'identité des personnes investies du droit d'éducation ainsi que de toute personne autorisée à venir chercher l'enfant
- Ordre de domiciliation dûment rempli et signé (numéro de compte bancaire)
- Copie de la carte de vaccination de l'enfant. Les représentants légaux sont responsables que la copie de la carte de vaccination soit à jour. La Croix-Rouge luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccins. La collecte de cette donnée est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du Ministère de la santé.
- Le cas échéant certificat médical attestant les allergies et/ou les intolérances ou PAI
- Le cas échéant fiche avec les antécédents médicaux (problèmes cardiaques, épilepsie, asthme, diabète, etc) ou PAI
- Le cas échéant copie du jugement/référé de droit d'éducation

➤ **Afin de simplifier la procédure d'inscription pour les parents des enfants déjà inscrits en 2018-2019,**

les dossiers en cours peuvent être reportés pour la rentrée scolaire 2019/2020, à savoir à partir du 15 septembre 2019.

Nous vous demandons dans ce cas précis de bien vouloir passer à la maison relais le mercredi 24 avril 2019, jeudi 25 avril 2019 ou vendredi 26 avril 2019 entre 17:00-19:00 heures en signant le formulaire **renouvellement** et en **apportant les pièces et informations suivantes** afin d'actualiser le dossier:

- **Certificats de travail** des personnes investies du droit d'éducation attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM.
- **Copie de la carte d'identité** des personnes investies du droit d'éducation, ainsi que de toute personne autorisée à venir chercher l'enfant. (si changement)
- **Ordre de domiciliation** dûment rempli et signé, si vos coordonnées bancaires ont changé.
- Le cas échéant **copie du jugement/référé de droit d'éducation**.
- **Copie de la carte de vaccination de l'enfant** Les représentants légaux sont responsables que la copie de la carte de vaccination soit à jour. La Croix-Rouge luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccins. La collecte de cette donnée est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du Ministère de la santé.

Pour les enfants à allergies/intolérances, les documents ci-dessous doivent être obligatoirement mis à jour :

- Certificat médical attestant les allergies et/ou les intolérances ou PAI allergies
- Enfants à besoins de santé spécifiques: le **Projet d'Accueil Individualisé** avec le Plan d'Action d'Urgence

**Mercredi 24 avril 2019 ou jeudi 25 avril 2019
ou vendredi 26 avril 2019
de 17:00 - 19:00
Inscriptions pour les enfants déjà inscrits en
2018-2019**

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter les dossiers d'inscription remis après le **27 avril 2019** Ils ne peuvent en effet uniquement être considérés au cas où la capacité maximale n'étant pas encore atteinte.

Dernier délai d'inscription pour l'année scolaire 2019/2020: 27 avril 2019

Une réponse définitive relative à l'inscription de votre enfant vous parviendra jusqu'à **fin juillet 2019**.

Les enfants qui fréquenteront la Maison Relais pour la première fois, peuvent profiter d'une phase d'adaptation à partir du **2 septembre 2019**.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au numéro 81 82 97-80. Veuillez agréer, chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Thimmesch-Wagner
Responsable de la MR „Sauerschlass Ierpeldeng“

Dates importantes à retenir pour les inscriptions 2019-2020

Samedi 27 avril 2019 à 10 :00 heures

Inscriptions uniquement pour les « nouveaux » enfants !

Mercredi 24 avril 2019 de 17.00-19 :00

ou

Jeudi 25 avril 2019 de 17 :00-19 :00

ou

Vendredi 26 avril 2019 de 17:00 - 19:00

**Renouvellement des inscriptions pour les enfants déjà inscrits
en 2018-2019**